

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 17 mars 2014

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 17 mars 2014 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

Présents :

Monsieur Patrick MIGNOLA,
Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Chantal GIORDA,
Madame Josette RAMBAUD,
Madame Françoise SAINT PIERRE,
Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Thierry GERARD,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Monsieur Joseph CAMPAGNA,
Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Christian BILLOT,
Monsieur Jacques DALLA LIBERA,

Madame Pascale BERTOLI,
Madame Anne-Chantal BOLLON,
Madame Anne-Sophie PADEY,
Madame Claire YAKOUB,
Madame Gisèle TOURNIER,
Monsieur Alexandre GENNARO,
Madame Odile VIROT,
Monsieur Robert GARDETTE,
Monsieur Gérard BLANC,
Monsieur Philippe POUCHAIN,
Madame Catherine PERONNO,
Monsieur Alain CAREGLIO.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Madame Corinne ALBERTI (pouvoir à Monsieur CAMPAGNA),
Mademoiselle Sophie PLAGELET (pouvoir à Madame RAMBAUD),
Madame Myriam SAINT-JORE (pouvoir à Monsieur MIGNOLA),
Madame Magalie DESCHAMPS (pouvoir à Monsieur GERARD),
Madame Ana BAABAA (pouvoir à Madame PERONNO).

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Joseph CAMPAGNA comme secrétaire de séance :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 090 € au Comité Handisport Savoie pour l'année 2014.
- **ARRETE** le montant de la contribution à servir à l'OGEC Sainte Lucie au titre de l'exercice 2014 à 84 638 €.
- **APPROUVE** le recours à l'UGAP pour l'achat de gaz naturel ainsi que la convention à intervenir entre la commune et l'UGAP relative à la mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel.
- **APPROUVE**, dans le cadre des rythmes scolaires, le projet éducatif territorial (PEDT) de la commune de La Ravoire pour la période 2013/2016.
- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

TAXE	Base Notifiée	Taux voté	Produit assuré
Taxe d'habitation	14 169 000	7,42 %	1 051 339,80
Foncier bâti	11 434 000	22,52 %	2 574 936,80
Foncier non bâti	17 400	76,77 %	13 357,98
		TOTAL	3 639 634,58 €

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	9 160 048,52 €	9 160 048,52 €
Investissement	5 624 040,70 €	5 624 040,70 €
TOTAL	14 784 089,22 €	14 784 089,22 €

Le Maire,



Patrick MIGNOLA.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72

73491 La Ravoire cedex

Tél. 04 79 72 52 00

Fax 04 79 72 74 84

www.laravoire.com